



CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL
DE LA NOUVELLE CALEDONIE

RAPPORT & AVIS N°28/2013

*Saisine concernant le projet de délibération relatif au plan
stratégique pour l'économie numérique*



Présentés par :

Le président de la commission :

M. Jean-Loup LECLERCO,

Le rapporteur de la commission :

Mme. Martine LAGNEAU,

Dossier suivi par :

Melle Laure TRABELSI, chargée d'études
juridiques.

Adoptés en commission, le 9 septembre 2013,

Adoptés en Bureau, le 11 septembre 2013,

Adoptés en Séance Plénière, le 13 septembre 2013.

RAPPORT N°28/2013

Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 155 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 04-CES/2010 du 28 mai 2010, portant règlement intérieur du conseil économique et social,

A été saisi le 13 août 2013 par le président du gouvernement d'un projet de délibération relatif au plan stratégique pour l'économie numérique,

Le bureau du conseil économique et social a confié à la commission de l'aménagement, des infrastructures, des transports et du cadre de vie, le soin d'instruire ce dossier,

Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour auditionner les représentants des services ainsi que les professionnels concernés par ce sujet, à savoir :

| DATES | LES INVITÉS AUDITIONNÉS |
|--|---|
| 20/08/2013 | - Monsieur Jean-François GRANDMOUGIN , responsable de la cellule économie numérique au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. |
| 26/08/2013 | - Madame Léna HOFFMANN , responsable communication et coordination à l'observatoire du numérique, - Madame Françoise CARISSIMO , chargée de l'économie numérique à la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie, - Messieurs Patrick DION , vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, Laurent CHARDON , inspecteur d'académie et chargé de mission, et Sébastien BATARD , chef de service chargé du raccordement des établissements, - Monsieur Bruno MANOT , conseiller technique à l'office des postes et télécommunications. |
| 30/08/2013 | - Monsieur Denis LOCHE , directeur du système d'information de la province Sud et président de l'association calédonienne pour les technologies de l'information et de la communication (ACTIC), - Monsieur Didier-Jean LEROUX , directeur des systèmes d'information de la ville de Nouméa. |
| <i>Lesquels ont apporté un précieux concours aux travaux du conseil économique et social dont les conclusions vous sont présentées dans l'avis ci-joint. La province Nord, également conviée s'est excusée de ne pouvoir participer aux débats. Par ailleurs, le syndicat des commerçants, et Lagoon (fournisseur d'accès à internet), nous ont transmis leurs observations par écrit.</i> | |
| 03/09/2013 | Réunion de synthèse |
| 09/09/2013 | Réunion d'examen & d'approbation en commission |
| 11/09/2013 | BUREAU |
| 13/09/2013 | SÉANCE PLÉNIÈRE |
| 7 | 9 |

Conformément à l'article 22-7 de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est notamment compétente en matière de télécommunications.

C'est dans ce contexte juridique que s'inscrit l'examen du présent projet de délibération.

I – PRÉSENTATION DE LA SAISINE

La mondialisation du numérique et son omniprésence impose à la Nouvelle-Calédonie de se positionner au sein d'une logique de politique numérique et de développement économique. Face au défi que représente ce changement, une véritable révolution des usages est en marche.

En effet, il apparaît important pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de généraliser « l'économie de l'immatériel »¹ via ses composantes et ses dynamiques au travers d'un plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN).

Les technologies de l'information et de la communication (TIC), facteurs de croissance et de compétitivité, occuperont une place prépondérante au sein de ce dispositif, tandis que l'accès aux réseaux de télécommunication, les infrastructures mobilières et logistiques, l'environnement administratif en ligne ou encore le soutien au développement régional seront, entre autres, les outils d'intervention du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en faveur du développement économique et numérique.

Elaborée depuis 2011, cette perspective se veut collective, sécurisée, stratégique, et adaptée au contexte local puisqu'intégrée au plan NC 2025. En amont de cette saisine, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prévoit la mise en place du conseil du numérique. Incarnant la gouvernance, cette entité sera le moteur de contrôle et l'organe consultatif de ce développement.

La Nouvelle-Calédonie affiche ce plan comme une priorité dans son schéma régional de développement économique avec pour but d'éviter une fracture sociétale en rassemblant les ressources matérielles et immatérielles de la collectivité². Les dimensions culturelle, financière, scientifique et technologique sont tout aussi essentielles à cette dynamique.

Cette délibération, soumise à l'avis du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, vise à moderniser les usages et pratiques des citoyens et des services publics calédoniens, à développer de nouvelles compétences, à fiabiliser le numérique, mais aussi à engager la Nouvelle-Calédonie vers l'innovation numérique pour en faire une référence parmi les îles du Pacifique.

¹ Expression empruntée : Maurice Lévy, Jean-Pierre Jouyet, *L'économie de l'immatériel, la croissance de demain*, rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel, 2006.

² Infrastructures physiques tel que les réseaux, et services publics et privés disponibles pour la collectivité.

II – OBSERVATIONS

Eu égard aux auditions des différentes parties concernées par ce projet de texte, le conseil économique et social émet des constats relatifs aux points suivants.

A. Sur l'axe d'aménagement et d'équilibre du territoire par le numérique

1. Mise en place d'un fonds de développement numérique

Un des risques structurels pouvant toucher l'économie numérique est la difficulté à trouver la réponse financière adaptée aux besoins de développement.

La mise en place d'un fonds de développement numérique est un des enjeux du plan, le budget joue un rôle central au sein de la politique numérique. Il est aussi garant d'un contrôle de l'aménagement du territoire.

L'objectif de ce fonds est de permettre l'accès à internet et le raccordement des établissements publics indispensable à la pérennisation du plan.

A cet égard, le fonds serait un outil classique d'accompagnement, mais la commission relève qu'il serait géré par une structure gouvernementale à créer, la mission pour l'économie numérique.

Le fonds de développement ayant vocation à intervenir seul ou en partenariat avec d'autres personnes publiques, le conseil économique et social s'interroge sur le contrôle de la gestion et des objectifs.

2. Programme de création de cases numériques

Favoriser l'accès à internet des tribus et des zones éloignées fait partie du développement et de l'amélioration de l'usage du numérique.

D'autant que la mise en place de cases numériques dans un lieu ouvert à tous, avec maintenance et animation, permettra d'accéder aux services publics, mais aussi de faciliter les démarches administratives des habitants.

Le conseil économique et social note que les fournisseurs d'accès sont prêts à contribuer à ce projet, tout aussi important que le développement de la maintenance des équipements informatiques en tribus.

3. Raccordement des établissements scolaires à l'internet

L'objectif poursuivi consiste à raccorder tous les établissements à l'internet de manière à développer et pérenniser l'ensemble des systèmes informatiques et multimédias sachant que certains établissements sont déjà équipés mais que d'autres auront besoin d'aménagement pour un meilleur accueil.

Le conseil économique et social relève que ce dispositif est onéreux. Ainsi, pour limiter les coûts, il est fondamental que l'éducation détermine des lieux permettant l'accès à un ordinateur connecté, et recense les infrastructures existantes afin d'en optimiser l'usage.

4. Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de santé

Les établissements de santé étant nombreux en Nouvelle-Calédonie, et dans l'optique de l'ouverture du Médipôle de Koutio, équiper tous les centres de santé en visioconférence permettrait de les relier entre eux d'une part, de faciliter le contact à l'international d'autre part. Cette perspective favoriserait la mise en place d'un meilleur accès aux soins et aux traitements des pathologies.

5. Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de formation

D'une part, le conseil économique et social relève que le niveau et la qualité de service sont essentiels. Ainsi, le déploiement et la maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires et de formations sont fondamentaux car la qualité de l'éducation et de l'apprentissage en dépend.

D'autre part, il constate que la mise en place de normes et standards assurent l'interopérabilité des environnements numériques de travail (ENT).

6. Déploiement et maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires.

Le conseil économique et social note que les provinces et les collectivités territoriales doivent se partager les missions, la maintenance et le choix des équipements. Cet investissement, bien qu'onéreux, se fait au profit des élèves calédoniens.

En effet, forts de 70000 élèves, les établissements scolaires calédoniens disposent de parcs numériques importants. Pour éviter une situation d'inconfort technique, le conseil économique et social indique que les moyens doivent être à la hauteur des attentes des élèves, de leurs parents et des enseignants.

7. Développement de la maintenance des équipements informatiques en tribus

La Nouvelle-Calédonie compte des zones isolées. L'action d'aménagement du numérique vise à enrichir 343 tribus de terminaux d'accès, via, notamment, le projet de cases numériques.

Même s'il s'agit d'un appel à projet visant à encourager la création d'entreprises de maintenance et télémaintenance informatique, le conseil économique et social remarque qu'un rééquilibrage spatial devrait être mis en place pour favoriser l'égalité des chances et soutenir la culture locale.

B. Sur l'axe de développement des usages

1. Mettre en place un environnement numérique de travail au niveau des établissements scolaires

Le plan tel qu'exposé donne une place légitime à l'éducation.

En effet, l'environnement numérique de travail (ENT) est une priorité. Cct

instrument permet de répondre à l'exigence des élèves en matière de nouvelle technologie.

Le conseil économique et social constate qu'un nouveau mode d'éducation se déploie. Ce plan est un puissant moyen de parité, un outil de démocratisation de l'enseignement, ainsi qu'un grand bénéfice pour les collèges et les lycées isolés.

2. Développer et faire l'acquisition de contenus pédagogiques

L'utilisation du numérique dans les établissements scolaires du second degré évolue. Le vice-rectorat préconise le nomadisme avec l'installation de classes mobiles en lieu et place de salles dédiées. Le conseil économique et social met en exergue la modification de la relation pédagogique enseignant-élève car les technologies numériques seront utilisées corrélativement à un enseignement traditionnel.

3. Archiver et diffuser les contenus pédagogiques via un portail pédagogique

Comme le soulève le rapport d'étude sur le PSEN, le contenu pédagogique qui sera utilisé en Nouvelle-Calédonie devra être choisi par l'enseignant. Celui-ci aura donc la responsabilité du support et du programme.

Le conseil économique et social remarque que les fondamentaux d'éducation et de construction de la personnalité demeurent.

Il considère toutefois que la présence de l'enseignant est essentielle, l'affectif devant être représenté dans l'apprentissage des connaissances.

4. Mettre en place un comité école numérique

Instaurer un comité de contrôle du contenu pédagogique est bien entendu primordial. L'enseignant doit être formé et suivi, tandis que le programme scolaire rigoureusement vérifié.

En effet, favoriser les projets pédagogiques et le travail en réseaux des enseignants, sont des ambitions promues par le PSEN. Toutefois, le conseil économique et social précise que la protection des élèves, surtout mineurs, demeure un des fondements de l'éducation.

5. Mettre en place un portail de type « mon-service-public.nc »

Il s'agit de mettre en place un guichet virtuel unique proposant aux citoyens, contribuables, administrés, l'accès aux services publics.

Le conseil économique et social mentionne que les entreprises ont de fortes attentes quant à l'e-administration permettant de simplifier les démarches administratives et résoudre les problèmes d'identité, mais aussi de moderniser l'entreprise artisanale en sensibilisant les artisans à l'usage du numérique. Les fournisseurs d'accès internet sont prêts à proposer des solutions d'hébergement sécurisées adaptées à un tel usage.

Le conseil économique et social estime que ce système est fondateur, soulignant l'intérêt d'interopéabiliser toutes les démarches afin de les rendre plus accessibles à tous et de minimiser la fracture numérique.

6. Accompagnement au changement des entreprises et administration à la formation professionnelle ouverte et à distance

La formation professionnelle ouverte et à distance (FOAD) est encore peu présente en Nouvelle-Calédonie. Le développement du numérique permettra de remédier à cette carence et répondra à un besoin croissant et ciblé de formation, surtout avec la validation des acquis et de l'expérience (VAE), pour laquelle il ne sera plus nécessaire de se déplacer.

7. Appel à projet pour la création de cursus de formation dans des domaines spécifiques

Ce point vise à répondre aux attentes de la population calédonienne. En effet, l'accès à la formation dans un cadre évolutif ou qualitatif est essentiel aux salariés, mais aussi et surtout aux demandeurs d'emploi.

La mise en place de contenus pédagogiques, la visioconférence, offrant la possibilité aux plus éloignés de passer un entretien d'embauche, s'inscrivent dans la volonté de promouvoir l'égalité des chances.

Sur l'axe de développement des usages, le conseil économique et social retient qu'offrir aux entreprises, aux sociétés et aux citoyens calédoniens un accès aux réseaux de télécommunication et aux services constitue une condition déterminante de l'attractivité et de la compétitivité de la Nouvelle-Calédonie.

C. Sur l'axe de confiance numérique

1. Audit légal et réglementaire

Le cadre juridique de fonctionnement est fondamental pour que la confiance s'instaure.

Le PSEN prévoit un audit des textes applicables et de ceux qui le sont potentiellement dans le respect du transfert des compétences accordées à la Nouvelle-Calédonie. Cet audit sera en priorité réalisé sur les textes métropolitains.

Le conseil économique et social relève toutefois que le code des télécommunications manque de précisions et que son interprétation pratique et commerciale par les acteurs économiques du numérique n'est pas facilitée.

2. Initiatives et actions collectives

Cette question entre dans l'expertise juridique légale et réglementaire qui s'inscrit dans une démarche visant tous les secteurs de la vie administrative, et particulièrement le SDAE, schéma directeur de l'administration électronique en cours d'élaboration.

Ce processus devrait permettre à la Nouvelle-Calédonie d'étendre son action normative au bénéfice de l'économie numérique.

Parallèlement, le conseil économique et social observe que le plan stratégique n'implique pas l'engagement de ses acteurs mais constitue un simple fil directeur de recommandations à suivre.

3. Normes de construction et d'urbanisme

L'audit réglementaire permettra d'identifier les vides juridiques en matière de construction et d'urbanisme.

Le conseil économique et social cite pour exemple que la fibre optique est enterrée sous les trottoirs.

A ce propos, il s'interroge sur le droit d'occupation du souterrain, mettant en exergue que la compétence de l'aménagement et l'urbanisation d'une ville appartient à celle-ci.

4. Occupation numérique du domaine public

Une codification des règles domaniales devra être entreprise afin que chaque infrastructure numérique soit implantée sur le sol calédonien dans le respect d'une réglementation adaptée au territoire, et visant donc la protection des terres coutumières.

5. Bornes publiques WIFI

Cette technologie d'accès à l'internet est largement utilisée au niveau des routeurs installés chez de nombreux usagers.

Pour ce qui est de l'aménagement des bâtiments et espaces publics, un vide juridique semble régner. Il est important de le combler pour définir la compétence de chacun, et surtout le rôle de l'OPT.

6. Réglementation en matière de formation professionnelle

Il apparaît qu'aucun texte ne régleme la formation professionnelle. Le conseil économique et social estime qu'une évolution serait judicieuse afin de faciliter les évolutions professionnelles et l'insertion par le travail.

Pour ce faire, le conseil économique et social pense qu'il serait pertinent de centraliser le serveur d'accès à l'emploi de chacune des provinces en un seul.

7. Optimisation de la commande publique

Il s'agit d'utiliser les règles de la commande publique pour, d'une part optimiser l'émergence d'une filière numérique locale, d'autre part unifier les normes et standards en vigueur, tout en rationalisant la commande publique.

Le conseil économique et social relève que le rôle des fournisseurs d'accès à internet (FAI) est de servir techniquement et commercialement les entités publiques. Les FAI sont demandeurs d'un accès plus lisible et équitable à des appels d'offres.

A cet égard, le rôle commercial de l'OPT devrait être clairement défini.

8. Étude relative à la régulation et à l'organisation du marché

Le conseil économique et social relève que pour instaurer une confiance dans le numérique, un cadre légal solide, mais aussi la régulation et l'organisation du marché, sont souhaitables. Dans cette optique, le PSEN vise les pouvoirs publics et l'OPT, bien qu'il suggère aussi une réflexion globale sur le rôle, la mission, la place du service public dans ses dimensions administratives, industrielles et concurrentielles.

Or, si l'analyse sur une économie concurrentielle doit être conduite, il faudra aussi se pencher sur les différents fournisseurs d'accès qui se partagent près de 48.000 abonnés à l'internet.

Le conseil économique et social constate que fixer des règles permettant de s'assurer de l'équité et de l'efficacité de chacun assurera la pérennité de ce cadre de fonctionnement.

9. Création d'une administration de mission

Il est préconisé la création d'une administration de mission dédiée au numérique pour renforcer la cellule Econum, elle-même autorité dans le domaine pour lequel elle est compétente, à savoir la mise en œuvre du PSEN. Le rôle de cette administration, rattachée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, apparaît confus pour le conseil économique et social.

10. Clarification des relations avec les autorités administratives indépendantes

Le conseil économique et social remarque que les effets de l'économie numérique portent sur des domaines tels que la propriété intellectuelle ou artistique, mis à mal par le téléchargement illégal par exemple. Seule une autorité administrative indépendante et dotée de pouvoirs adaptés pourra sanctionner de tels écarts.

D. Sur l'axe de développement économique

1. Développement de la filière numérique : études d'identification et de positionnement

Il s'agit ici d'identifier des niches numériques ayant un réel potentiel de croissance sur les 5 années à venir, mais aussi d'étudier leur condition de développement.

Ainsi, le PSEN met en avant cinq domaines porteurs :

- l'industrie minière,
- la géomatique (ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques),
- le développement logiciel et les services SaaS (software as a service), un modèle d'exploitation commerciale de logiciels,
- l'intelligence économique,
- la veille du monde numérique, les télé-activités du fait du différentiel horaire.

2. Étude de faisabilité pour la création d'une pépinière sur Nouville

Définir une marque d'identité générique de la Nouvelle-Calédonie qui valorise les atouts de l'île en matière d'innovation résume le concept de « Smart Island » voulu par le PSEN.

La pépinière de Nouville permettrait d'identifier géographiquement et qualitativement ce concept, sur place et dans l'environnement régional.

Le conseil économique et social souligne que ce processus s'inscrit dans la logique politique du plan qui vise à faire de la Nouvelle-Calédonie une référence parmi le Pacifique insulaire.

3. Création d'un incubateur dédié aux entreprises innovantes

Ce projet doit s'inscrire dans le prolongement de la création du pôle de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation calédonien (PRESICA), qui valorisera l'ensemble des laboratoires de Nouvelle-Calédonie, tout en offrant des conditions de créations d'entreprises innovantes dans un but d'ouverture à l'international et d'attractivité.

Le conseil économique et social retient que ce dispositif naissant ne sera opérationnel que dans quelques années.

4. Incitation à l'essaimage dans la filière numérique

L'essaimage désigne la démarche que peut avoir une entreprise d'aider un ou plusieurs de ses salariés à créer sa propre structure ou à en reprendre une. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement.

Cette action appréhende le besoin des organisations publiques et privées vis-à-vis de l'émergence de nouveaux métiers liés au numérique car, sur la base de cette étude, le plan propose de lancer un appel à projet aspirant à inciter les salariés à créer leur entreprise.

Le conseil économique et social remarque que le budget reste à définir, d'autant que celui-ci prévoit d'assurer un revenu au porteur de projet.

5. Développement d'une filière d'enseignement numérique

Cette filière renforce les initiatives engagées en faveur des TIC, et soutient l'université dans la mise en place d'un cursus informatique de niveau licence. Le conseil économique et social constate que pérenniser cette filière permettrait aux jeunes calédoniens d'effectuer leur cursus sur place.

De même, ce projet s'inscrit dans la logique de renforcer la filière des entreprises du numérique. Reste à étudier le budget nécessaire au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour perpétuer et mener à bien cette action.

6. Sensibilisation des TPE et PME calédoniennes à l'usage des TIC

En terme de défi de société, depuis 2008 la mondialisation et les technologies nouvelles comme les TIC imposent le passage généralisé au numérique pour des questions économiques et sociétales. Et cela dans un but de performance et d'inclusion (éducation, emploi, santé ...) notamment des populations en milieu rural, d'égalité des chances ou d'opportunités nouvelles.

7. Le télétravail comme élément de dynamique territoriale : étude de faisabilité

Le travail peut être considéré comme élément de dynamique territoriale pour préparer les métiers de demain en limitant les déplacements, et en identifiant des lieux qui pourraient recevoir des « télécentres » permettant d'accueillir des employés à proximité de leur domicile.

Une analyse de faisabilité et une étude auprès des entreprises, des sociétés, des administrations et de leurs employés sont impératives.

8. Ouverture des données publiques : « Open Data »

« L'open data » sert à rendre des données numériques accessibles à tous et à s'affranchir des limites sur le droit d'accès et de réutilisation. Ces restrictions peuvent être imposées par l'usage de formats propriétaires ou de licences restrictives, notamment celles payantes, parfois mises en place sur des données publiques. L'ouverture vise à publier les données selon une méthodologie qui supprime les restrictions, limitant, notamment leur exploitation et reproduction.

Le droit de réutilisation des données, bien qu'elles soient publiques, peut être problématique. Le conseil économique et social note que ce mouvement vise la mise en œuvre d'une réglementation plus stricte.

9. Étude d'opportunité de mise en place d'un réseau régional de télécoms

Les années 2000 ont vu le déploiement de l'Internet, et constaté les effets sur les services ainsi que sur les usages.

La mise en place d'un réseau régional reliant la Nouvelle-Calédonie à la Polynésie Française, Wallis et Futuna ou Fidji, entre autres, impliquerait la prise en compte des aspects géographiques, de fractures ou de risques sociaux, générationnels mais aussi culturels, et celle de la mesure de la population. La Nouvelle-Calédonie dispose d'atouts, notamment en savoir-faire géographique ou en ressources renouvelables, que le numérique peut favoriser. Cela peut se traduire par l'innovation dans la filière numérique, l'accès aux nouveaux outils et usages du numérique ou le développement de réponses collectives à l'accès du numérique par les populations.

De fait, le conseil économique et social observe que cette période de changement accéléré est clairement perçue en Nouvelle-Calédonie mais l'application de ce réseau régional devra être adaptée aux besoins des populations pour notamment répondre à la question de l'offre et de la demande en services TIC.

III – RECOMMANDATIONS

Eu égard aux observations susmentionnées, le conseil économique et social émet les recommandations suivantes :

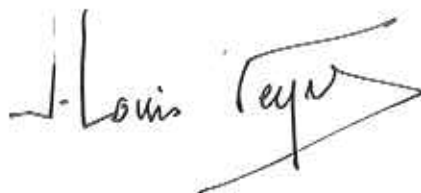
- encadrer et former les personnes âgées ou en situation de handicap pour leur offrir un meilleur accès au numérique. En effet, la fracture numérique n'est pas seulement sociale et géographique mais aussi générationnelle,
- prioriser les 33 fiches actions. De fait, même si ces actions sont réparties suivant 4 axes logiques, certaines revêtent un caractère cardinal, tandis que d'autres apparaissent secondaires,
- centraliser l'accès à l'information sur l'emploi car les politiques provinciales apparaissent cloisonnées en la matière,
-

- étudier les normes d'urbanisme et de construction pour respecter la compétence de chacun,
- préciser le rôle, le fonctionnement et le budget de l'administration de mission mise en place par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- faire mener l'étude d'identification et de positionnement de développement de la filière numérique par un organisme capable de réaliser une analyse économique suffisamment pointue, d'évaluer le potentiel et la viabilité, mais aussi les conditions de développement des niches,
- associer plus étroitement l'observatoire du numérique et l'ACTIC à la mise en œuvre du PSEN,
- coordonner les stratégies de l'OPT et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de façon à induire une mise en œuvre harmonieuse et efficace du plan. De même, une meilleure coordination entre l'OPT et les FAI serait souhaitable.

IV – CONCLUSION

Le conseil économique et social émet, sous réserve de prise en compte des recommandations susmentionnées, un avis favorable au présent projet de délibération relatif au plan stratégique pour l'économie numérique.

LE SECRÉTAIRE



Jean-Louis VEYRET

LE PRÉSIDENT



Yves TISSANDIER